

**1) RÉGIME EXCEPTIONNEL DE SORTIES****En cas de modification et/ou suppression de cours annoncée(s) le jour même.**SUITE À L'ANNONCE D'UNE ABSENCE DE PROFESSEUR  
PAR LE BIAIS DE LA VIE SCOLAIRE ET/OU D'ÉCOLEDIRECTE UNIQUEMENT :

Je soussigné(e).....,

Parent de l'élève : ..... classe de .....

\*Merci de **cocher** les mentions retenues et de **barrer** les mentions refusées :

<b>SORTIE :</b> dès la fin du dernier cours maintenu de la matinée (pour les externes), et/ou de l'après-midi :	<input type="checkbox"/> <b>OUI</b> j'autorise mon enfant à sortir <b>sous réserve de l'accord de la vie scolaire avant de pouvoir quitter l'établissement</b>	<input type="checkbox"/> <b>NON</b> je n'autorise pas. Permanence obligatoire.
<b>SORTIE :</b> en cas d'absence du Professeur d'Education Physique. (si le cours a lieu <b>le matin</b> , cela ne concerne que <b>les externes</b> dont c'est le dernier cours) :	<input type="checkbox"/> <b>OUI</b> j'autorise mon enfant à sortir <b>sous réserve de l'accord de la vie scolaire avant de pouvoir quitter l'établissement</b>	<input type="checkbox"/> <b>NON</b> je n'autorise pas. Mon enfant restera 3 heures en permanence.

**2) RÉGIME EXCEPTIONNEL DES ENTRÉES****ENTRÉE :** J'autorise et je m'engage à signer le carnet de mon enfant, afin de lui permettre, le cas échéant, d'entrer plus tard dans l'établissement et ne pas aller en permanence.**NB ENTRÉES / SORTIES :** dans le cadre d'une modification prévue à l'avance, **VOTRE SIGNATURE RESTE OBLIGATOIRE À CÔTÉ DE CHAQUE DEMANDE PRÉSENTÉE PAR VOTRE ENFANT.**

Date et signature(s) des parents :

**ÉTUDE SURVEILLÉE** Je soussigné(e) .....  
désire que mon enfant .....  
en classe de .....

\*Merci de cocher les cases correspondant à votre choix :

 NE RESTE PAS À L'ÉTUDE. RESTE À L'ÉTUDE LES JOURS SUIVANTS :

	De 16h45 à 17h30	De 16h45 à 18h00
LUNDI		
MARDI		
JEUDI		
VENDREDI		

**Fonctionnement de l'Étude :**

L'étude du soir est un lieu de silence et de travail personnel.

L'étude débute à 16h45 et peut se terminer soit à 17h30 soit à 18h00. Au signal sonore, seulement, les élèves sont libérés.

Un élève dont les absences à l'étude n'ont pas été préalablement signalées, à trois reprises, peut être rayé des listes des études.

Un élève dont l'attitude trouble régulièrement la salle d'étude et qui se voit attribuer trois mots dans le carnet de correspondance à ce sujet peut être rayé des listes de l'étude.

**LES FRAIS SERONT RAJOUTÉS SUR VOTRE FACTURE HABITUELLE ET LE RÈGLEMENT S'EFFECTUERA SELON LE MODE QUE VOUS AVEZ DÉJÀ CHOISI. TOUT MOIS COMMENCÉ SERA DÛ.**

Date et Signature(s) des Parents :

**CE DOCUMENT SERA RAMASSÉ EN CLASSE, PAR LES ÉDUCATEURS DE LA VIE SCOLAIRE DE VOTRE ENFANT, LE LUNDI 8 OU MARDI 9 SEPTEMBRE.**